

Le dépôt de plaintes virtuel entre en phase de test

Le guichet de dépôt de plaintes virtuel, évoqué en début d'année, devrait entrer dans sa phase de test. Michèle Alliot-Marie, la ministre de l'Intérieur, a annoncé le lancement du dispositif dans deux départements, les Yvelines (78) et la Charente-Maritime (17).

Rappelons que ce guichet, première étape d'un commissariat virtuel, s'inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (**Lopsi**), reste un projet d'importance pour le gouvernement.

« Je crois que c'est aussi une façon de rapprocher l'administration des personnes. Trop souvent, les personnes se plaignent des démarches qu'elles doivent faire, des temps d'attente pour les faire. Eh bien par le dépôt de plaintes en ligne, je pense que nous allons améliorer ceci d'ici très peu de temps », a déclaré le ministre de l'Intérieur à l'AFP.

Ce dispositif permet aux citoyens équipés d'un PC muni d'une connexion Internet de déposer leurs plaintes en ligne. Le portail, chargé de réduire la distance entre les citoyens et le commissariat ne se veut en aucun cas une solution destinée à remplacer le poste de police.

Le ministère de l'Intérieur qui espère pouvoir gérer 100.000 plaintes par ce moyen.

Rappelons que le portail aura également pour but de tenir la population informée des dernières trouvailles des pirates pour mettre la main sur des données bancaires ou encore renforcer la vigilance des plus jeunes face à la pédophilie.